RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Aircast 3700A, Aircast 3600A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: RTV composés coulée pour températures élevées.
Uniquement pour usages industriels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de l´information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L–4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l´information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de l´information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie:: +86 22 8862 9900
Service responsable de l´information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:
France: +(33)-975181407
Belgique (Brussels): +(32)-28083237
Luxembourg: +(352)-20202416
International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N°CAS	Désignation	PBT/vPvB	ED Homme	ED Environnement
541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane (SVHC)	PBT, vPvB	Liste II	
540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane (SVHC)	PBT, vPvB	Liste II	
556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC)	PBT, vPvB	Liste II, III	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de: Mélange organopolysiloxane et dioxyde de silice (CAS 14808-60-7, CAS 7631-86-9).

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 208-764-9 CAS 541-02-6	Décaméthylcyclopentasiloxane (SVHC) non classé	< 0,5 %
N°CE 208-762-8 CAS 540-97-6	Dodécaméthylcyclohexasiloxane (SVHC) non classé	< 0,5 %
N°CE 209-136-7 CAS 556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC) Flam. Liq. 3; H226. Repr. 2; H361. Aquatic Chronic 4; H413.	< 0,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires: Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH:
Décaméthylcyclopentasiloxane (PBT (Article 57d); vPvB (Article 57e)),
Dodécaméthylcyclohexasiloxane (PBT (Article 57d); vPvB (Article 57e)),
Octaméthylcyclotétrasiloxane (PBT (Article 57d); vPvB (Article 57e))

Les valeurs limites maximales d'exposition professionnelle, sont, le cas échéant, indiquées dans la section 8. Contient Dioxyde de silice.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Retirer mécaniquement avec un torchon ou du papier. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.
En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Consulter un médecin. Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit peut provoquer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d´extinction appropriés: Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse résistante à l'alcool.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:
jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible. L'incinération dégage une fumée nocive et toxique.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de silice, traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Porter un équipement de protection approprié. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Colmater la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants appropriés. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Protection contre l´incendie et les explosions:
Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Respecter les règles générales de prévention incendie.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Ne pas laisser tomber les récipients, ni les traîner ou les heurter brutalement. Protéger du gel et des radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l’exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
14808-60-7	Dioxyde de silice (Quartz (SiO2))	Europe: BOELV: TWA	0,1 mg/m³ (silice cristalline alvéolaire)
		France: VME	0,1 mg/m³ (fraction respirable)

Indications complémentaires: Dioxyde de silice et Quartz (SiO2) sont enfermé(e)s dans le produit et ne peuvent pas être dégagé(e)s comme poussière.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374.
Type de gants: Matière plastique ou Gomme.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer les vêtements imprégnés. Appareil de douche oculaire indispensable. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l’environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	solide Forme: pâteux
Couleur:	marron
Odeur:	légèrement
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	250 °C (o.c.)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	8
Viscosité, dynamique:	180000 mPa*s
Solubilité:	miscible avec des solvants organiques
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 25 °C: 1,25 g/cm³
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. rubrique: Possibilité de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Bases fortes, oxydants forts, acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de forte chaleur, le débit diathermane de ce produit risque de dégager les produits de décomposition toxiques suivants: Dioxyde de silice, traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Symptômes

En cas d'inhalation:
Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires. Risque de nuire à la santé.
Après absorption: Troubles gastro-instestinaux.
Après contact avec la peau:
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Après contact avec les yeux: Le produit peut provoquer de légères irritations.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 02 17 = Résidus contenant du silicone

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: Code de déchet:
150102 Emballages en matière plastique
150104 Emballage métallique

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas enlever l'étiquette avant que le conteneur ne soit soigneusement nettoyé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mentions de danger: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: néant

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 70

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
H361 = Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l´information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
LEP: Limite d'exposition professionnelle
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Repr.: Toxicité pour la reproduction
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SVHC: Substance extrêmement préoccupante
TLV: Valeur limite d'exposition
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Aircast 3700B, Aircast 3600B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Durcisseur pour RTV Résine coulée
Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société:

Airtech International, Inc.
5700 Skylab Road
Huntington Beach, CA 92647
E-mail: airtech@airtechintl.com
Site web: www.airtechonline.com
Téléphone: +1 714.899.8100
Service responsable de l´information:
Téléphone: +1 714.899.8100
E-mail: airtech@airtechintl.com

Airtech Europe Sarl
Zone industrielle Haneboesch
L–4562 Differdange
Luxembourg
Site web: www.airtech.lu
Téléphone: +352 582.282
Service responsable de l´information:
Téléphone: +352 582.282
E-mail: sales@airtech.lu

Airtech Advanced Materials UK Ltd.
The Causeway
Broadway Business Park
Chadderton, Oldham
OL9 9XD United Kingdom
Site web: www.airtech-amg.co.uk
Téléphone: +44 161.947.1610
Service responsable de l´information:
Téléphone: +44 161.947.1610
E-mail: sales@airtech-amg.co.uk

Airtech Asia Ltd.
No. 161 of Anyuan Rd
Chagugang County
Wuqing District
301721, Tianjin, P.R. China
Site web: www.airtech.asia
Téléphone: +86 22 8862 9800
Télécopie:: +86 22 8862 9900
Service responsable de l´information:
Téléphone: +86 22 8862 9800
E-mail: airtech.asia@airtechasia.com.cn

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC EMERGENCY PHONE:
France: +(33)-975181407
Belgique (Brussels): +(32)-28083237
Luxembourg: +(352)-20202416
International: +1 703-741-5970

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Le produit peut dissocier l'hydrogène. Danger d´explosion!

Un contact direct peut provoquer des rougeurs et irritations de la peau et des yeux. Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires. En cas d'ingestion troubles gastro-instestinaux.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

N°CAS	Désignation	PBT/vPvB	ED Homme	ED Environnement
556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC)	PBT, vPvB	Liste II, III	

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Mélange de Vinyle (en fin de chaîne), poly(diméthylsiloxan), (CAS 68083-19-2), Méthylhydrogène polysiloxane, (CAS 63148-57-2).

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
N°CE 209-136-7 CAS 556-67-2	Octaméthylcyclotétrasiloxane (SVHC) Flam. Liq. 3; H226. Repr. 2; H361. Aquatic Chronic 4; H413.	< 0,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires: Contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: Octaméthylcyclotétrasiloxane (PBT (Article 57d); vPvB (Article 57e))

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Retirer mécaniquement avec un torchon ou du papier. Changer les vêtements imprégnés. Laver soigneusement avec de l'eau et du savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion: Consulter un médecin. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement sans assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit peut provoquer de légères irritations.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d´extinction appropriés: Dioxyde de carbone, poudre d'extinction, mousse.

Agents d´extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'incinération dégage une fumée nocive et toxique.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de silice, traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires: Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau et les retirer si possible de la zone dangereuse. Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard. En cas d'incendie ne pas inspirer les fumées. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le produit peut dissocier l'hydrogène. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Porter des vêtements de travail appropriés. Éviter le contact avec la substance.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Porter des gants appropriés.

Protection contre l´incendie et les explosions:

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver dans un endroit frais. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Protéger du gel et des radiations solaires.

Conseils pour le stockage en commun:

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne ventilation de l'atelier et/ou mettre en place un système d'aspiration de l'air au poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max.du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Recommandé: Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN 14387.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme NF EN 374.
Type de gants: Matière plastique ou gomme
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme NF EN ISO 16321-1:2022.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d´hygiène:
Éviter le contact avec les yeux. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau. Appareil de douche oculaire indispensable. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	Forme: liquide
Couleur:	bleu
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d´inflammabilité:	94 °C (o.c.)
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	7
Viscosité, dynamique:	300 mPa*s

Solubilité:	soluble dans solvants organiques divers
Solubilité dans l'eau:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	1,05 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Cf. rubrique: Possibilité de réactions dangereuses.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse: Peut se produire.. Polymérisation avec dégagement de chaleur.
Le produit peut dissocier l'hydrogène. Danger d´explosion!

10.4 Conditions à éviter

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte.

10.5 Matières incompatibles

Substances fortement acides et alcalines et agents oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Le produit peut dégager de l'hydrogène.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Dioxyde de silice, traces d'hydrocarbures incomplètement brûlés, formaldéhyde, monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique:	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.
Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.
Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.
Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.
Sensibilisation respiratoire: Manque de données.
Sensibilisation cutanée: Manque de données.
Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.
Cancérogénicité: Manque de données.
Toxicité pour la reproduction: Manque de données.
Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.
Danger par aspiration: Manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

Symptômes

En cas d'inhalation:
Les brouillards et vapeurs dégagés en cas de surchauffe peuvent avoir un effet irritant sur les voies respiratoires.
Après absorption: Troubles gastro-instestinaux.
Après contact avec la peau:
Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.
Après contact avec les yeux: Le produit peut provoquer de légères irritations.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 07 02 17 = Résidus contenant du silicone

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Recommandation: Code de déchet:
150102 Emballages en matière plastique
150104 Emballage métallique

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Ne pas enlever l'étiquette avant que le conteneur ne soit soigneusement nettoyé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: ID 9003

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé

ADN: ID 9003,
MATIÈRES DONT LE POINT D'ÉCLAIR EST SUPÉRIEUR À 60°C MAIS INFÉRIEUR OU ÉGAL À 100°C

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:
La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: -

Transport autorisé: T

Equipement nécessaire: PP

Seulement dangereux pour le transport en bateau-citerne.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - États-membres de la CE

Etiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL

Mentions de danger: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence: néant

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 70

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.
H361 = Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H413 = Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Raison des dernières modifications:

Mise à jour d'ordre général

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l´information

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
Flam. Liq.: Liquide inflammable
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
Repr.: Toxicité pour la reproduction
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
SVHC: Substance extrêmement préoccupante
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
TSCA: Loi sur le contrôle des substances toxiques
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Cette fiche ne peut couvrir toutes les situations pouvant se présenter à l'utilisateur lors de la transformation. Chaque étape opérationnelle doit donc être examinée pour déterminer si des précautions supplémentaires s'imposent et lesquelles. Toutes les informations relatives à la santé et à la sécurité contenues dans cette fiche doivent être mises à la disposition de vos collaborateurs et de vos clients. Il relève de votre responsabilité d'exploiter ces informations pour rédiger des consignes d'utilisation appropriées et d'organiser des stages adéquats pour vos salariés.

Les conditions et les méthodes d'utilisation se trouvant hors de notre périmètre de contrôle, nous en rejetons toute responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité civile pour l'utilisation du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles ainsi qu'aux dispositions nationales et communautaires en vigueur. Toutes les indications et remarques sont faites sans aucune garantie concernant l'exactitude de l'information, les risques lors de l'application du produit ou les résultats de cette application.